Syndicat INTER87 FSU Le 26 mars 2020

44, rue Rhin et Danube 87 280 LIMOGES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les collectivités territoriales doivent respecter scrupuleusement l’état d’urgence sanitaire.

Depuis le début du confinement, les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre un Plan de Continuité d’Activité (PCA). Cet outil permet aux administrations locales d’identifier « un noyau dur » de personnes qui continuera à assurer les fonctions vitales de la collectivité. Le secrétaire d’Etat a évoqué les fonctions concernées : personnel des EHPAD, Etat civil, eau et assainissement, funéraire, factures, paye,...

Alors que l’épidémie de COVID 19 prend de l’ampleur, des collectivités exigent maintenant de tondre les pelouses, de nettoyer des salles d’écoles vides, ou encore de repeindre des bâtiments. La majorité des agents de ces services n’ont ni masque, ni gant, ni lunettes, ni solution hydro alcoolique.

Ces exigences relèvent de l’irresponsabilité. Non seulement les agents peuvent être vecteurs de la maladie auprès des citoyens rencontrés ou de leurs collègues qu’ils côtoient, mais ils mettent en péril leur santé et celle de leur propre famille.

Le syndicat Inter87 FSU a alerté la Préfecture sur ces dérogations illégitimes. Il rappelle que des milliers d’agents des collectivités dans les EHPAD, les résidences autonomie, les établissements sociaux, les assistantes familiales, … assurent déjà leurs missions dans des conditions éprouvantes. Des centaines d’autres se sont portés volontaires pour renforcer les équipes de la filière sociale en cas de besoin. Il n’est point besoin d’exposer inutilement d’autres agents.

Le confinement de la population voulu par la plus haute autorité de l’État est de rigueur et doit être respecté. Ce confinement concerne aussi les agents.

Le syndicat INTER87 FSU est joignable au 05 87 41 62 29.